

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE DU 5 JUILLET 2021

Session régulière du conseil, sous la présidence de madame Sylvie Lapointe, mairesse, tenue le 5 juillet 2021 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Cookshire-Eaton situé au 220, rue Principale Est, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Madame Louise Gosselin, conseillère du district 1
Monsieur Mario Gendron, conseiller du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Monsieur Michel Mercier, conseiller du district 6

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général/secrétaire-trésorier et madame Danika Dubé-Ruel, technicienne à la direction et au greffe.

- A) **Présences et ouverture de la séance du 5 juillet 2021 par madame Sylvie Lapointe, mairesse.**
- B) **Adoption de l'ordre du jour de la séance du 5 juillet 2021.**
- C) **Adoption du procès-verbal de la séance régulière 7 juin 2021 et de la séance spéciale du 29 juin 2021.**
- D) **Adoption des procès-verbaux des réunions de travail du 1^{er} juin 2021 et 29 juin 2021.**
- E) **Période de questions.**
- F) **Correspondance.**
- G) **Autres sujets - Activités de proximité.**
 - 1) Ventes de garages – Autorisation de reprendre les activités.
 - 2) Ratification de la signature de l'avenant CW15481 de la SAAQ.
 - 3) Facture de la MRC du Haut-Saint-François – Révision de règlements.
 - 4) Facture Cain Lamarre – Honoraires professionnels en lien avec la Fondation Essenia.
 - 5) Facture FQM – Mise à jour du dossier assurance.
 - 6) Politique MADA-Familles – Nomination du comité de pilotage MADA-Famille de Cookshire-Eaton.
 - 7) Nomination de monsieur Jérémy Désindes à titre de journalier permanent saisonnier.
 - 8) Nomination de monsieur Alexis Labranche à titre de journalier permanent saisonnier.
 - 9) LNA – Offre de service pour la caractérisation du puits d'essai.

- 10) EXP. – Offre de service pour l'étude hydraulique de la rue Legendre.
- 11) Demande de dérogation mineure numéro 2021-06-009 – 106, chemin Jordan Hill.
- 12) Assurance FQM – Augmentation de la valeur de la responsabilité civile.
- 13) Assurance FQM – Autorisation de retrait d'emplacements.
- 14) Règlement 282-2021 intitulé *Règlement sur les permis et certificats* – Adoption du premier projet de règlement.
- 15) Délégation du pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement no 282-2021 intitulé *Règlement sur les permis et certificats*.
- 16) Règlement 283-2021 intitulé *Règlement de lotissement* – Adoption du premier projet de règlement.
- 17) Délégation du pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement no 283-2021 intitulé *Règlement de lotissement*.
- 18) Règlement 284-2021 intitulé *Règlement de construction* – Adoption du premier projet de règlement.
- 19) Délégation du pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement no 284-2021 intitulé *Règlement de construction*.
- 20) Règlement 285-2021 intitulé *Plan d'urbanisme* – Adoption du premier projet de règlement.
- 21) Délégation du pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement no 285-2021 intitulé *Plan d'urbanisme*.
- 22) Règlement 286-2021 intitulé *Règlement de zonage* – Adoption du premier projet de règlement.
- 23) Délégation du pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement no 286-2021 intitulé *Règlement de zonage*.
- 24) Ressources humaines - Embauche d'un(e) agent(e) de bureau.
- 25) Tour Jordan Hill - Ratification de signature de renouvellement de l'entente de location avec le Ranch Jordan Hill.
- 26) Les Services EXP inc. – Facture concernant l'assistance technique pour l'évaluation des coûts d'un mur mitoyen dans le réservoir de Cookshire.
- 27) Les Services EXP inc. – Facture concernant les frais d'honoraires professionnels pour la demande de subvention du PAVL.
- 28) Les Services EXP inc. – Facture concernant les frais d'honoraires professionnels en lien avec l'étude hydraulique sur la rue Craig Sud.
- 29) Marquage Traçage Québec – Facture pour le marquage 2021.

H) Autres sujets - Activités d'agglomération.

I) Propositions des membres du conseil.

J) Avis de motion.

- 1) Règlement numéro 282-2021 intitulé *Règlement sur les permis et certificats.*
- 2) Règlement numéro 283-2021 intitulé *Règlement de lotissement.*
- 3) Règlement numéro 284-2021 intitulé *Règlement de construction.*
- 4) Règlement numéro 285-2021 intitulé *Plan d'urbanisme.*
- 5) Règlement numéro 286-2021 intitulé *Règlement de zonage.*

K) Étude et adoption de règlements.

- 1) Règlement d'emprunt numéro 281-2021 décrétant une dépense de 440 000 \$ et un emprunt de 440 000 \$ pour la réalisation de patinoires en béton à Cookshire, Johnville et Sawyerville.

L) Comptes du mois.

M) Varia.

- 1) MRC du Haut-Saint-François – Planification stratégique en loisirs (PSL) – Axes d'intervention.

N) Période de questions.

O) Ajournement ou clôture de la séance.

A) Présences et ouverture de la séance du 5 juillet 2021 par madame Sylvie Lapointe, mairesse.

Madame Sylvie Lapointe, mairesse, déclare l'ouverture de la présente séance du 5 juillet 2021 à 19 h 27.

B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 5 juillet 2021.

Résolution 2021-07-7844

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 5 juillet 2021 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) Adoption du procès-verbal de la séance régulière 7 juin 2021 et de la séance spéciale du 29 juin 2021.

Résolution 2021-07-7845

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 7 juin 2021 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2021-07-7846

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 29 juin 2021 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) Adoption des procès-verbaux des réunions de travail du 1^{er} juin 2021 et 29 juin 2021.

Résolution 2021-07-7847

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que le procès-verbal de la réunion de travail du 1^{er} juin 2021 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2021-07-7848

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que le procès-verbal de la réunion de travail du 1^{er} juin 2021 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E) Période de questions.

- 1) Madame Manon E. Carrier s'exprime quant à son mécontentement en lien avec le processus de fermeture du ruisseau derrière le magasin Scie à chaîne Claude Carrier. En relate que M. Tremblay avait été mis au courant de la problématique en 2019. Toutefois, en 2020, M. Tremblay lui aurait dit que le dossier était sur pause en raison de la COVID-19. En 2021, le nouveau directeur des travaux publics, M. Lebel, a repris le dossier depuis le début. À la surprise de Mme Carrier qui croyait que le processus avait été enclencher avant. Mme la mairesse explique que le dossier a été soumis à la MRC pour approbation, mais que le comité cours d'eau n'est pas en faveur du projet. La ville fait donc d'autres recherches pour monter un nouveau dossier. Mme Carrier explique qu'ils ont fait du ménage, mais qu'ils ne feront pas d'autres aménagement temps aussi longtemps que le dossier du ruisseau sera réglé.

Madame Carrier désire également recevoir des informations quant aux bornes de recharges électriques qui ont été installer. Elle est très contente qu'il y en ait d'ailleurs. Elle se demande quel est le temps de recharge moyen. Martin Tremblay explique qu'il ne s'agit pas de bornes de qualité supérieur, donc le temps de recharge doit être d'environ 1 h 30 à 2 heures. Elle demande également qu'il y ait des indications. La conseillère Louise Gosselin mentionne également qu'il serait bien d'ajouter nos bornes sur une applications existantes afin que les utilisateurs puissent les localiser plus facile.

Madame Manon E. Carrier désire que la ville soit plus active sur les réseaux sociaux afin de faire la promotion de nos attraits. Elle dit que beaucoup de gens ne savent pas tout ce qui est à leur disposition. M. Tremblay informe Mme Carrier que la ville travaille actuellement sur un plan de communication et que nous sommes en refonte de notre site Internet.

Mme Carrier se demande également s'il ne serait pas possible d'ajouter une collecte de compost supplémentaire en hiver, car son bac déborde lorsque la collecte est seulement une fois par mois. Mme Lapointe, prend note de la demande et va vérifier s'il serait possible d'ajouter une collecte

de compost l'hiver

F) Correspondance.

Résolution 2021-07-7849

Fédérale
(Aucune);

Provinciale

1. Ministre des Transports – Programme d'aide à la voirie locale – Aide financière;
2. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme d'aide en recherche de logement;
3. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Rappel défibrillateurs cardiaques;
4. Ministre des Transport – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement – Lettre de refus;
5. Ministre des Transport - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration - Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux – Lettre aide financière;

Municipale

6. MRC du Haut-Saint-François – Déclaration de compétence en transport collectif incluant le transport adapté;

Scolaire
(Aucune);

Associations

7. Fédération québécoise des municipalités – Confirmation adhésion 2021-2022;
8. AFA des Sommets – Fusion avec l'entreprise Groupement du Haut-Yamaska;

Offres de service
(Aucune).

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que la correspondance soit versée aux archives municipales.

G) Autres sujets - Activités de proximité.

- 1) Ventes de garages – Autorisation de reprendre les activités.

Résolution 2021-07-7850

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu d'autoriser la reprise des ventes de garage sur le territoire de Cookshire-Eaton en raison du passage en zone verte de l'Estrie le 28 juin 2021. En conformité avec le Règlement numéro 279-2021 concernant les ventes de garage, le conseil autorise exceptionnellement la reprise de ventes de garage pour la fin de semaine du 10-11 juillet 2021. En cas de pluie seulement lors de la fin de semaine du 10-11 juillet, il sera possible de faire une reprise lors de la fin de semaine du 31 juillet et du 1^{er} août 2021. Le prochain moment où des ventes de garage pourront avoir lieu sera lors de la fin de semaine de la fête du Travail en septembre. On demande aux citoyens d'appeler à l'hôtel de ville pour nous informer de la

tenue de leur vente de garage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Ratification de la signature de l'avenant CW15481 de la SAAQ.

Résolution 2021-07-7851

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu de ratifier la signature de l'avenant de la SAAQ en date du 30 juin 2021 par le directeur général/secrétaire-trésorier et la mairesse pour et au nom de la municipalité.

Cet avenant est annexé à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Facture de la MRC du Haut-Saint-François – Révision de règlements.

Résolution 2021-07-7852

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de la MRC du Haut-Saint-François au montant de 2 169,36 \$ (aucune taxe imposable) concernant la révision des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Facture Cain Lamarre – Honoraires professionnels en lien avec la Fondation Essenia.

Résolution 2021-07-7853

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Cain Lamarre. concernant les frais d'honoraires professionnel au montant de 4 672,31 \$ (taxes incluses) en lien avec la Fondation Essenia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Facture FQM – Mise à jour du dossier assurance.

Résolution 2021-07-7854

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de la FQM au montant de 3 238,39 \$ (taxes incluses) concernant la mise à jour de la police d'assurance de la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Politique MADA-Familles – Nomination du comité de pilotage MADA-Famille de Cookshire-Eaton.

Résolution 2021-07-7855

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a reçu une réponse positive à sa demande collective, MRC et municipalités, d'appui financier au Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le développement d'une politique des aînés est

propice à l'intégration d'un volet familial et que, par conséquent, la démarche entreprise collectivement par la MRC du Haut-Saint-François et les municipalités participantes visera le développement d'une politique pour les aînés et pour les familles;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'une politique des aînés et des familles et la mise en œuvre du plan d'action sont des éléments clés de notre attraction/rayonnement compte tenu que notre population est vieillissante;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François doit s'assurer que chaque municipalité participante adopte une résolution qui autorise la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA-Famille décrivant son mandat dont, notamment, la réalisation (élaboration ou mise à jour) de la politique municipale des aînés et des familles et de son plan d'action ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Louise Gosselin et résolu;

- Le conseil municipal de Cookshire-Eaton confie au comité de pilotage MADA-Familles le mandat de lui faire une recommandation menant à la réalisation de la politique municipale des aînés et de la famille ainsi que son plan d'action, selon les étapes de la démarche MADA et familles qui lui incombe. Ces étapes sont les suivantes :
 - Effectuer un diagnostic du milieu comprenant un profil du territoire visé, un inventaire des actions, des infrastructures et des services offerts aux personnes aînées et des familles, ainsi qu'une consultation permettant l'analyse des besoins basée sur leur point de vue.
 - Rédiger une politique municipale des aînés et des familles et son plan d'action d'une durée minimale de 36 mois.
- Le rôle de chacun des membres du comité ainsi que les objectifs communs seront définis par ces derniers lors de la première rencontre du comité de pilotage MADA-Familles.
- Le comité de pilotage MADA-Familles de Cookshire-Eaton sera formé des personnes suivantes :

Nom	Responsabilité de représentation
Sylvie Lapointe	Mairesse de Cookshire-Eaton et élue responsable du dossier
Mélanie St-Pierre	Représentante administrative
Carole St-Pierre	Représentante des aînés
Claire Poudrier	Représentant des aînés
Patricia Fontaine	Représentante des familles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Nomination de monsieur Jérémy Désindes à titre de journalier permanent saisonnier.

Résolution 2021-07-7856

Il est proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu de retenir les services de monsieur Jérémy Désindes à titre de journalier permanent saisonnier rétroactivement au 3 mai 2021, selon les recommandations du surintendant aux travaux publics et des dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Nomination de monsieur Alexis Labranche à titre de journalier permanent saisonnier.

Résolution 2021-07-7857

Il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu de retenir les services de monsieur Alexis Labranche à titre de journalier permanent saisonnier rétroactivement au 11 mai 2021, selon les recommandations du surintendant aux travaux publics et des dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) LNA – Offre de service pour la caractérisation du puits d'essai.

Résolution 2021-07-7858

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'accepter l'offre de service numéro 4833 au montant de 13 100 \$ (taxes exclues) de LNA pour la caractérisation du puits d'essai dans le projet de la réhabilitation de la source Lavigne du Parc écoforestier de Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) EXP. – Offre de service pour l'étude hydraulique de la rue Legendre.

Résolution 2021-07-7859

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'accepter l'offre de service numéro 999-21013249 au montant de 5 000 \$ (taxes exclues) de EXP pour l'étude hydraulique des eaux de surface du secteur de la rue Legendre pour préciser les travaux correctifs à effectuer sur le réseau d'égout pluvial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Demande de dérogation mineure numéro 2021-06-009 – 106, chemin Jordan Hill.

Résolution 2021-07-7860

CONSIDÉRANT que par l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des services sociaux (22 mars 2020), les procédures d'adoption de règlements qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui font parties du processus décisionnel d'un organisme municipal sont suspendue;

CONSIDÉRANT que la municipalité a remplacé la procédure normalement prévue par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure est déposée par le propriétaire du lot 4 486 330, situé an 106, chemin Jordan Hill, secteur Johnville;

CONSIDÉRANT que le propriétaire demande à la municipalité d'approuver la dérogation suivante :

À la suite de la subdivision du lot actuel pour l'obtention de 2 lots, le frontage

des lots serait réduit de cette manière :

- a) L'agrandissement d'un bâtiment accessoire 30 x 16 pieds soit 480 pied carré de plus de ce qui est permis;
- b) La hauteur du bâtiment accessoire sera rehaussée et plus élevée que celle de la résidence de plus ou moins 2 pieds de plus que la hauteur actuelle.

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, à la suite de l'analyse de la demande, a donné un avis en faveur à la dérogation mineure 2021-06-009 lors de la séance du 15 juin 2021;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu de d'accepter la demande de dérogation mineure 2021-06-009 selon les recommandations du CCU et les considérations suivantes :

- Le bâtiment actuel soit le garage possède des droits acquis (1982) quant à sa dimension (30 x 45 pi);
- L'usage du garage, soit pour l'entretien du véhicule de transport du propriétaire, est considéré complémentaire à l'usage résidentiel;
- Vu l'effacement visuel du garage par :
 - l'implantation du garage est très distant de la voie publique (plus ou moins 125 pi.);
 - l'implantation du garage est en retrait de la résidence (environ 50 pi de la façade);
 - la qualité de la plantation d'arbres matures autour et en devanture du terrain;
- Vu la proximité des usages actuel autour;
 - À droite : commerce de M. Clément, service entretien routier et camionnage;
 - À gauche : propriété résidentielle boisé, très éloigné; habitation du demandeur;
 - En face : une résidence (en biais) et ferme en zone agricole, il n'y aura pas de possibilité de construction résidentielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) Assurance FQM – Augmentation de la valeur de la responsabilité civile.

Résolution 2021-07-7861

CONSIDÉRANT la valeur actuelle de la responsabilité civile de la Ville de Cookshire-Eaton qui est de sept millions de dollar (7 000 000 \$);

CONSIDÉRANT qu'un immeuble du territoire de Cookshire-Eaton a une valeur plus élevée que la couverture actuelle de la responsabilité civile;

CONSIDÉRANT que le schéma incendie de la municipalité n'est pas accepté;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu;

QUE la valeur de la responsabilité civile soit augmentée d'un million de dollar (1 000 000 \$) au coût de 1 065 \$ (taxes exclues);

QUE la nouvelle responsabilité civile totalise maintenant un montant de huit millions de dollar (8 000 000 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Assurance FQM – Autorisation de retrait d’emplacements.

Résolution 2021-07-7862

CONSIDÉRANT la mise à jour du dossier d’assurance de la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT que quatre emplacements inscrits dans la liste des emplacements de la ville ne sont plus existants ou n’appartiennent plus à la ville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu de demander à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) de retirer les emplacements suivants de la liste de la municipalité :

No	Description	Adresse	Total assurance
41	Station de pompage Étang Cloutier	Chemin Grenier	59 195 \$
28	Entrepôt	9, rue Principale Sud	26 188 \$
35	Autre – Entrepôt terrain de jeux Johnville.	179, route 251	41 325 \$
45	Bâtiment multifonctionnel Remise	675, chemin Grenier	10 300 \$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

14) Règlement 282-2021 intitulé *Règlement sur les permis et certificats* – Adoption du premier projet de règlement.

Résolution 2021-07-7863

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d’adopter le premier projet du *Règlement numéro 282-2021 intitulé Règlement sur les permis et certificats abrogeant le règlement numéro 107-2008 concernant les permis et certificats* dans le cadre de la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d’urbanisme.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le mercredi 28 juillet 2021, à 19 heures, à l’hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s’exprimer.

Également, en raison de la COVID-19, en plus de l’assemblée publique de consultation, la ville doit tenir une consultation écrite par un appel de commentaires écrits, et ce, conformément à l’arrêté ministériel numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 22 mars 2020.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

15) Délégation du pouvoir de fixer la date, l’heure et le lieu de l’assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement no 282-2021 intitulé *Règlement sur les permis et certificats*.

Résolution 2021-07-7864

CONSIDÉRANT qu’en vertu du 1er alinéa de l’article 125 de la Loi sur

l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu;

DE déléguer, conformément au 2e alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, au greffier ou au secrétaire-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 282-2021 intitulé *Règlement sur les permis et certificats*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16) Règlement 283-2021 intitulé *Règlement de lotissement* – Adoption du premier projet de règlement.

Résolution 2021-07-7865

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu d'adopter le premier projet du *Règlement numéro 283-2021 intitulé Règlement de lotissement abrogeant le Règlement de lotissement numéro 119-2008* dans le cadre de la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le mercredi 28 juillet 2021, à 19 heures, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Également, en raison de la COVID-19, en plus de l'assemblée publique de consultation, la ville doit tenir une consultation écrite par un appel de commentaires écrits, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 22 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17) Délégation du pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement no 283-2021 intitulé *Règlement de lotissement*.

Résolution 2021-07-7866

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1er alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu;

DE déléguer, conformément au 2e alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, au greffier ou au secrétaire-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 283-2021 intitulé *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18) Règlement 284-2021 intitulé Règlement de construction – Adoption du premier projet de règlement.

Résolution 2021-07-7867

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu d'adopter le premier projet du *Règlement numéro 284-2021 intitulé Règlement de construction abrogeant le Règlement de construction numéro 124-2009* dans le cadre de la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le mercredi 28 juillet 2021, à 19 heures, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Également, en raison de la COVID-19, en plus de l'assemblée publique de consultation, la ville doit tenir une consultation écrite par un appel de commentaires écrits, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 22 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19) Délégation du pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement no 284-2021 intitulé Règlement de construction.

Résolution 2021-07-7868

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1er alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Louise Gosselin et résolu;

DE déléguer, conformément au 2e alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, au greffier ou au secrétaire-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 284-2021 intitulé *Règlement de construction*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 20) Règlement 285-2021 intitulé Plan d'urbanisme – Adoption du premier projet de règlement.

Résolution 2021-07-7869

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'adopter le premier projet du *Règlement numéro 285-2021 intitulé Plan d'urbanisme* remplaçant le plan d'urbanisme no. 415-01 de la Ville de Cookshire, le plan d'urbanisme no. 370-2000 de la municipalité du Canton d'Eaton, le plan d'urbanisme no. 240-88 de la Ville de Sawyerville afin de se doter d'un seul plan d'urbanisme révisé pour l'ensemble de la Ville de Cookshire-Eaton dans le cadre de sa révision quinquennale.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le mercredi 28 juillet 2021, à 19 heures, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Également, en raison de la COVID-19, en plus de l'assemblée publique de consultation, la ville doit tenir une consultation écrite par un appel de commentaires écrits, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 22 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21) Délégation du pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement no 285-2021 intitulé Plan d'urbanisme.

Résolution 2021-07-7870

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1er alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Louise Gosselin et résolu;

DE déléguer, conformément au 2e alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, au greffier ou au secrétaire-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 285-2021 intitulé *Plan d'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 22) Règlement 286-2021 intitulé Règlement de zonage – Adoption du premier projet de règlement.

Résolution 2021-07-7871

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'adopter le premier projet du *Règlement numéro 286-2021 intitulé Règlement de zonage* remplaçant le règlement de zonage no. 416-01 de la Ville de Cookshire, numéro 371-2000 du Canton d'Eaton et numéro 241-88 du village de Sawyerville afin de se doter d'un seul règlement de zonage révisé pour l'ensemble de la Ville de Cookshire-Eaton dans le cadre de sa révision quinquennale.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le mercredi 28 juillet 2021, à 19 heures, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Également, en raison de la COVID-19, en plus de l'assemblée publique de consultation, la ville doit tenir une consultation écrite par un appel de commentaires écrits, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 22 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 23) Délégation du pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement no 286-2021 intitulé Règlement de zonage.

Résolution 2021-07-7872

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1er alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu;

DE déléguer, conformément au 2e alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, au greffier ou au secrétaire-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 286-2021 intitulé *Règlement de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 24) Ressources humaines - Embauche d'un(e) agent(e) de bureau.

Résolution 2021-07-7873

CONSIDÉRANT un besoin important d'une ressource supplémentaire au service de la trésorerie en raison d'une charge de travail élevé;

CONSIDÉRANT que le poste d'agente de bureau a été affiché selon les dispositions de la convention collective en vigueur et que plusieurs candidatures ont été reçues et analysées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu;

QUE le conseil retient les services de madame Isabelle Gagnon pour occuper le poste d'agente de bureau permanent à temps complet, selon les dispositions de la convention collective en vigueur;

QUE l'entrée en fonction est prévue en date du 2 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 25) Tour Jordan Hill - Ratification de signature de renouvellement de l'entente de location avec le Ranch Jordan Hill.

Résolution 2021-07-7874

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu de renouveler l'entente de location du terrain de la tour Jordan Hill pour 5 ans et de ratifier la signature du directeur général/secrétaire-trésorier faite en date du 15 juin 2021 pour et au nom de la municipalité.

Cette entente de location est annexée à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 26) Les Services EXP inc. – Facture concernant l'assistance technique pour l'évaluation des coûts d'un mur mitoyen dans le réservoir de Cookshire.

Résolution 2021-07-7875

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Les Services EXP inc. concernant les frais d'honoraires professionnels en lien avec l'assistance technique pour l'évaluation des coûts d'un mur mitoyen dans le réservoir de Cookshire au montant de 557,63 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 27) Les Services EXP inc. – Facture concernant les frais d'honoraires professionnels pour la demande de subvention du PAVL.

Résolution 2021-07-7876

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Les Services EXP inc. concernant les frais d'honoraires professionnels en lien avec l'assistance pour la préparation de la demande de subvention au programme PAVL au montant de 7 499,82 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 28) Les Services EXP inc. – Facture concernant les frais d'honoraires professionnels en lien avec l'étude hydraulique sur la rue Craig Sud.

Résolution 2021-07-7877

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Les Services EXP inc. concernant les frais d'honoraires professionnels en lien avec l'étude hydraulique sur la rue Craig Sud pour le projet d'aménagement de nouveau trottoir au montant de 2 885,87 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 29) Marquage Traçage Québec – Facture pour le marquage 2021.

Résolution 2021-07-7878

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Marquage Traçage Québec concernant les travaux de lignage au montant de 9 725,91 \$

(taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H) Autres sujets - Activités d'agglomération.

I) Propositions des membres du conseil.

J) Avis de motion.

- 1) Règlement numéro 282-2021 intitulé *Règlement sur les permis et certificats.*

Résolution 2021-07-7879

Avis de motion est donné par le conseiller Michel Mercier qu'il présentera lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, un règlement dont l'objet est de remplacer le règlement concernant les permis et certificats numéro 107-2008 dans le cadre de la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Règlement numéro 283-2021 intitulé *Règlement de lotissement.*

Résolution 2021-07-7880

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, un règlement dont l'objet est de remplacer le règlement de lotissement numéro 119-2008 dans le cadre de la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Règlement numéro 284-2021 intitulé *Règlement de construction.*

Résolution 2021-07-7881

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel Charpentier qu'il présentera lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, un règlement dont l'objet est de remplacer le règlement de construction numéro 124-2009 dans le cadre de la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des

copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Règlement numéro 285-2021 intitulé *Plan d'urbanisme*.

Résolution 2021-07-7882

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Gendron qu'il présentera lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, un règlement dont l'objet est de remplacer le plan d'urbanisme no. 415-01 de la Ville de Cookshire, le plan d'urbanisme no. 370-2000 de la municipalité du Canton d'Eaton, le plan d'urbanisme no. 240-88 de la Ville de Sawyerville afin de se doter d'un seul plan d'urbanisme révisé pour l'ensemble de la Ville de Cookshire-Eaton dans le cadre de sa révision quinquennale.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Règlement numéro 286-2021 intitulé *Règlement de zonage*.

Résolution 2021-07-7883

Avis de motion est donné par le conseiller Pete Lachance qu'il présentera lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, un règlement dont l'objet est de remplacer le règlement de zonage no. 416-01 de la Ville de Cookshire, numéro 371-2000 du Canton d'Eaton et numéro 241-88 du village de Sawyerville afin de se doter d'un seul règlement de zonage révisé pour l'ensemble de la Ville de Cookshire-Eaton dans le cadre de sa révision quinquennale.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

K) Étude et adoption de règlements.

1) Règlement d'emprunt numéro 281-2021 décrétant une dépense de 440 000 \$ et un emprunt de 440 000 \$ pour la réalisation de patinoires en béton à Cookshire, Johnville et Sawyerville.

Résolution 2021-07-7884

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu d'adopter le Règlement d'emprunt numéro 281-2021 décrétant une dépense de 440 000 \$ et un emprunt de 440 000 \$ pour la réalisation de patinoires en béton à Cookshire, Johnville et Sawyerville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L) Comptes du mois

Résolution 2021-07-7885

Compte salaires

237 761,33 \$

Compte général

202100692 (I)	JEAN-GABRIEL LABEL	592,12 \$
202100693 (I)	LYNDA COTÉ	205,92 \$
202100694 (I)	HYDRO QUEBEC	18 982,69 \$
202100695 (I)	IGA	300,85 \$
202100696 (I)	BELL CANADA	1 526,83 \$
202100697 (I)	TELMATIK	237,48 \$
202100698 (I)	SCIES À CHAÎNE CLAUDE CARRIER INC.	571,07 \$
202100699 (I)	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	867,40 \$
202100700 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	2 070,44 \$
202100701 (I)	IMPRESSIONS HAUT-ST-FRANÇOIS	285,21 \$
202100702 (I)	LES ENTREPRISES DOLBEC COOKSHIRE	2 388,83 \$
202100703 (I)	ÉPICERIE JOHNVILLE ENR.	7 686,23 \$
202100704 (I)	REGRIGERATION GAGNE INC.	271,34 \$
202100705 (I)	EXCAVATION NORMAND BOUCHARD INC.	465,65 \$
202100706 (I)	DÉPANNEUR LACHANCE	45,95 \$
202100707 (I)	SUPERIOR SANY SOLUTIONS	887,17 \$
202100708 (I)	STAPLES AVANTAGE AFFAIRES	404,45 \$
202100709 (I)	PAGNETDU CANADA INC.	25,12 \$
202100710 (I)	LES CAMIONS INTER-ESTRIE INC.	1 221,22 \$
202100711 (I)	RESERVOIRS DES CANTONS INC.	417,20 \$
202100712 (I)	PLOMBERIE COTE & FRERE INC.	2 681,70 \$
202100713 (I)	HYDRAULIQUE CT	5 004,23 \$
202100714 (I)	EUROFINS ENVIRONEX	1 732,72 \$
202100715 (I)	MARTIN & LEVESQUE	159,13 \$
202100716 (I)	LA CARTOUCHERIE	1 043,64 \$
202100717 (I)	GROUPE DEZIEL INC.	5 905,88 \$
202100718 (I)	LES DEMARREURS ET ALTERNATEURS	224,20 \$
202100719 (I)	LETTRAGE DIONNE INC.	724,90 \$
202100720 (I)	BOUCHARD MATÉRIAUX INC.	3 440,24 \$
202100721 (I)	CMP MAYER INC.	818,90 \$
202100722 (I)	TRANSVISION COOKSHIRE INC.	1 115,57 \$
202100723 (I)	GROUPE SIGNALISATION ESTRIE	38,07 \$
202100724 (I)	LE GROUPE ADE ESTRIE INC.	1 438,85 \$
202100725 (I)	TARDIF DIESEL INC.	1 640,03 \$
202100726 (I)	DIST. J.M. BERGERON INC.	43,18 \$
202100727 (I)	PITNEY WORKS	251,77 \$
202100728 (I)	A1 GESTION PARASITAIRE INC.	468,53 \$
202100729 (I)	GENERAL BEARING SERVICE INC.	163,42 \$
202100730 (I)	LES TRANSPORTS STANLEY TAYLOR (2015	76,64 \$
202100731 (I)	RÉGIE INTERMUNICIPALE EAST ANGUS	2 009,76 \$
202100732 (I)	TOURBE CONCEPT	862,31 \$
202100733 (I)	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	375,37 \$
202100734 (I)	DBO EXPERT INC.	229,38 \$
202100735 (I)	ENTREPRISE LTCA INC.	1 006,03 \$
202100736 (I)	LES PNEUS ROBERT BERNARD	4 703,06 \$
202100737 (I)	ANICK FREDETTE	38,50 \$
202100738 (I)	SERVICE D'ENTRETIEN DE LUMIERES DE	1 628,91 \$
202100739 (I)	L'ENTREPOT DU TRAVAILLEUR	387,61 \$
202100740 (I)	GLS	52,33 \$
202100741 (I)	SHRED-IT INTERNATIONNALE ULC	327,68 \$
202100742 (I)	PIÈCES D'AUTOS ANGUS	874,52 \$
202100743 (I)	RCC SHERBROOKE INC.	590,92 \$
202100744 (I)	FORAGES TECHNI-EAU INC.	128,95 \$
202100745 (I)	PIERRE CHOUINARD & FILS	15 415,37 \$
202100746 (I)	CHIFFONS IDÉALS	239,15 \$
202100747 (I)	FORM-EVAL INC.	333,43 \$
202100748 (I)	PROCAMESTRIE INC	1 846,44 \$
202100749 (I)	LONGUS ESTRIE	2 038,90 \$

202100750 (I)	TECH-NIC RESEAU CONSEIL ENR.	206,44 \$
202100751 (I)	GARAGE NIELSEN ET FILS (SHELL)	1 020,77 \$
202100752 (I)	CLARKE ET FILS LTÉE	347,64 \$
202100753 (I)	MUNICIPALITÉ DE COMPTON	290,00 \$
202100754 (I)	A PREFONTAINE & ASSOCIES	478,07 \$
202100755 (I)	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOI	109,80 \$
202100756 (I)	JOEY RUEL	48,00 \$
202100757 (I)	COOPERATIVE NATIONALE D L'INFORMATI	649,61 \$
202100758 (I)	INFORMATIQUE INPRO	1 361,39 \$
202100759 (I)	CRSBP DE L'ESTRIE	42,76 \$
202100760 (I)	CENTRE D'EXTINCTEUR SL	375,97 \$
202100761 (I)	SAUVETAGE NAUTIQUE INC.	4 627,74 \$
202100762 (I)	REAL HUOT INC.	4 556,61 \$
202100763 (I)	NETREVOLUTION	84,85 \$
202100764 (I)	CENTRE DE RENOVATION G. DOYON INC.	1 769,31 \$
202100765 (I)	MAGBROOKE FOURNITURE IND. INC.	534,24 \$
202100766 (I)	Energir	193,66 \$
202100767 (I)	LA PRESSE	1 766,02 \$
202100768 (I)	SAMUEL PLOUFFE BOUTIN	345,60 \$
202100769 (I)	VALORIS - RÉGIE HSF ET SHERBROOKE	79 039,12 \$
202100770 (I)	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	3 058,34 \$
202100771 (I)	ALAIN LUSSIER	50,00 \$
202100772 (I)	EPOXY PRO INC.	1 494,68 \$
202100773 (I)	WEL.COM INFORMATIQUE	133,89 \$
202100774 (I)	MACPEK	3 378,40 \$
202100775 (I)	RONALD THIBAUT CHEVROLET CADILLAC	83,13 \$
202100776 (I)	GILLES L'HEUREUX	72,84 \$
202100777 (I)	CENTRE DE L'AUTO ROTHNEY INC.	1 025,13 \$
202100778 (I)	CB EXPRESS	80,48 \$
202100779 (I)	HYDRO-QUEBEC / REVENUS AUTRES	1 517,67 \$
202100780 (I)	HYPERTEC SYSTEMES INC.	26 668,30 \$
202100781 (I)	MACHINERIE C. & H. INC.	516,41 \$
202100782 (I)	MATÉRIAUX PREVOST	1 797,13 \$
202100783 (I)	TECHNOLOGIES CDWare INC.	268,53 \$
202100784 (I)	GÉNÉRATRICE DRUMMOND	1 132,87 \$
202100785 (I)	DENIS ROBICHAUD	19,20 \$
202100786 (I)	L'EXCELLENCE AGRIDUSTRIE DE L'ESTRIE	2 140,62 \$
202100787 (I)	AQUATECH	1 532,91 \$
202100788 (I)	LOCATION COOKSHIRE INC.	1 358,15 \$
202100789 (I)	RESSORTS CHARLAND (SHERB.) INC.	1 698,18 \$
202100790 (I)	AVIZO EXPERTS--CONSEIL	5 988,31 \$
202100791 (I)	LES INST.ELECTRIQUES R. THEBERGE INC	515,38 \$
202100792 (I)	FORMATION SAVIE INC.	8 868,90 \$
202100793 (I)	JEAN-PIERRE BERGERON	3 764,00 \$
202100794 (I)	LE PRO DE LA NIVELEUSE	514,75 \$
202100795 (I)	CHAUFFAGE VINCENT AUDET	293,13 \$
202100796 (I)	NOEMIE NOEL	100,00 \$
202100797 (I)	BILODEAU STEVE	48,00 \$
202100798 (I)	9154-9972 QUÉBEC INC.	347,23 \$
202100799 (I)	MINISTRE DES FINANCES	371 334,00 \$
202100800 (I)	PROJEX MEDIA	10 745,57 \$
202100801 (I)	LES SERVICES EXP INC.	2 517,95 \$
202100802 (I)	CAIN LAMARRE SENCRL	123,75 \$
202100803 (I)	GRONDIN GUILBEAULT FONTAINE	1 015,00 \$
202100804 (I)	CAROLINE TALBOT	300,00 \$
202100805 (I)	ECCE TERRA, A.-G. SENCRL	1 749,05 \$
202100806 (I)	CÉLINE BLAIS	50,00 \$
202100807 (I)	DANIEL HURDLE	50,00 \$
202100808 (I)	JEAN TREMBLAY	50,00 \$
202100809 (I)	MARIO BOURGOIN	50,00 \$
202100810 (I)	PASCAL YERGEAU	50,00 \$
202100811 (I)	JAYME CHEAL	67,68 \$
202100813 (I)	TELMATIK	254,21 \$
202100814 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	2 070,44 \$
202100815 (I)	Visa	2 475,78 \$
202100816 (I)	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOI	91,50 \$

202100817 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	16 082,14 \$
202100818 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	40 659,09 \$
202100819 (I)	FLEETCOR CANADA MASTERCARD	490,55 \$
202100820 (I)	FEDERATION QUEBECOISE DES	233,26 \$
202100823 (I)	HYDRO QUEBEC	3 652,49 \$
202100824 (I)	MAXIME GAGNON	1 670,00 \$
202100825 (I)	JAYME CHEAL	58,41 \$
202100826 (I)	FLEETCOR CANADA MASTERCARD	472,88 \$
202100827 (I)	IPL INC.	6 344,45 \$
202100828 (I)	FLEETCOR CANADA MASTERCARD	519,27 \$
202100829 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	11 775,43 \$
202100830 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	30 437,95 \$
202100831 (I)	BÂTIRENTE	10 710,33 \$
202100832 (I)	FONDACTION	5 408,91 \$
202100833 (I)	SFL-PLACEMENT EN FIDUCIE	680,64 \$
202100834 (I)	Desjardins sécurité financière	2 602,13 \$
202100835 (I)	SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES	2 536,72 \$
202100836 (I)	SYNDICAT DES POMPIERS VOLONTAIRES	473,24 \$
202100837 (I)	REVENU QUÉBEC	163,20 \$
202100838 (I)	FLEETCOR CANADA MASTERCARD	756,30 \$
202100839 (I)	DRE SUZANNE LECOMTE, M.V.	610,05 \$
202100840 (I)	FINANCIÈRE MANUVIE	15 087,83 \$
202100841 (I)	ANICK FREDETTE	63,26 \$
202100842 (I)	JEAN-GABRIEL LABEL	199,63 \$
202100843 (I)	MMQ	809,79 \$
202100844 (I)	CANADIAN PACIFIC RAILWAY, COMPAGNY	4 440,00 \$
202100845 (I)	HYDRO QUEBEC	11 493,37 \$
202100846 (I)	IGA	170,19 \$
202100847 (I)	BELL CANADA	1 495,51 \$
202100848 (I)	THE RECORD	423,11 \$
202100849 (I)	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	867,63 \$
202100850 (I)	IMPRESSIONS HAUT-ST-FRANÇOIS	1 141,10 \$
202100851 (I)	PAGENETDU CANADA INC.	25,50 \$
202100852 (I)	SOMAVRAC INC.	66 926,21 \$
202100853 (I)	PITNEY WORKS	1 063,97 \$
202100854 (I)	SERVICE D'ENTRETIEN DE LUMIERES DE	1 084,39 \$
202100855 (I)	ALAIN CARRIER	423,66 \$
202100856 (I)	SHRED-IT INTERNATIONNALE ULC	175,31 \$
202100857 (I)	GLEN LABEL	64,15 \$
202100858 (I)	CÉLINE BLAIS	50,00 \$
202100859 (I)	JEAN TREMBLAY	50,00 \$
202100860 (I)	TECH-NIC RESEAU CONSEIL ENR.	124,18 \$
202100861 (I)	GARAGE NIELSEN ET FILS (SHELL)	1 227,48 \$
202100862 (I)	DANIEL HURDLE	50,00 \$
202100863 (I)	MARIO BOURGOIN	50,00 \$
202100864 (I)	MUNICIPALITÉ DE COMPTON	860,00 \$
202100865 (I)	INFORMATIQUE INPRO	50,42 \$
202100866 (I)	NETREVOLUTION	84,85 \$
202100867 (I)	FRANÇOIS PROULX	16,80 \$
202100868 (I)	ALAIN LUSSIER	50,00 \$
202100869 (I)	WEL.COM INFORMATIQUE	82,75 \$
202100870 (I)	GILLES L'HEUREUX	173,51 \$
202100871 (I)	PASCAL YERGEAU	50,00 \$
202100872 (I)	FORMATION SAVIE INC.	5 972,95 \$

Total : 910 007,47 \$
Grand total : 1 147 768,80 \$

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes du mois de la Ville de Cookshire-Eaton tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M) Varia

- 1) MRC du Haut-Saint-François – Planification stratégique en loisirs (PSL) – Axes d'intervention.

Résolution 2021-07-7886

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François est actuellement en démarche pour sa planification stratégique en loisir;

CONSIDÉRANT QUE cette planification stratégique est rédigée selon le principe du tandem optimal entre les responsabilités MRC et celles des municipalités afin de réaliser des économies d'échelle et des gains d'efficacité de façon complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a présenté et expliqué aux membres du conseil municipal de (mettre le nom de votre municipalité) les constats et enjeux du territoire en lien avec le loisir;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a présenté et expliqué aux membres du conseil municipal de (mettre le nom de votre municipalité) les axes d'intervention avec divers exemples expliquant leur portée, axes qui seront à prioriser pour le développement du loisir sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les cinq axes d'intervention serviront de pilier pour l'écriture du futur plan d'action loisir de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de (mettre le nom de votre municipalité) ont eu l'opportunité d'émettre des commentaires et des suggestions en lien avec la planification stratégique en cours;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu;

D'adhérer aux cinq axes d'intervention de la planification stratégique en loisir de la MRC du Haut-Saint-François;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N) Période de questions.

- 1) Madame Manon E. Carrier voulait seulement mentionner aux élu(e)s que le cœur villageois et la maison de la culture organise encore une fois cette année des activités au Parc des Braves et qu'il y a également des artisans locaux qui vendent les produits dans l'ancien centre de coiffure sur la rue Principale. Le conseil remercie toute l'équipe pour leur beau travail.

O) Levée de la séance.

Résolution 2021-07-7887

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que la séance soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Sylvie Lapointe
Mairesse



Martin Tremblay
Directeur général/secrétaire-trésorier